COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination : **JMDL**
Forme juridique : Société à responsabilité limitée
Adresse : Rue de l'Eglise N° : 20 Boîte :
Code postal : 1301 Commune : Bierges
Pays : Belgique
Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Brabant wallon
Adresse Internet :
Adresse e-mail :

Numéro d'entreprise 0809.111.048

Date du dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts 15-01-2009

Ce dépôt concerne :

☒ les COMPTES ANNUELS en EURO approuvés par l'assemblée générale du 28-05-2022

☒ les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du 01-01-2021 au 31-12-2021

l'exercice précédent des comptes annuels du 01-01-2020 au 31-12-2020

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet :

M-app 6.1.1, M-app 6.1.3, M-app 6.2, M-app 6.3, M-app 6.4, M-app 6.6, M-app 7, M-app 8, M-app 9, M-app 10, M-app 11, M-app 12, M-app 13, M-app 14, M-app 15, M-app 16

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

DELACOLETTE-LEJEUNE Jean
Avenue Paul Terlinden 20
1330 Rixensart
BELGIQUE
Début de mandat : 2009-01-15 Fin de mandat : Gérant

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

A. La tenue des comptes de la société*,
B. L'établissement des comptes annuels*,
C. La vérification des comptes annuels et/ou
D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

(* Mention facultative.)

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT		20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	**0**	**0**
Immobilisations incorporelles	6.1.1	21		
Immobilisations corporelles	6.1.2	22/27	**0**	**0**
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23		
Mobilier et matériel roulant		24	0	0
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.1.3	28		
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	**22.060**	**23.214**
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	**6.311**	**16.369**
Créances commerciales		40	1.052	5.503
Autres créances		41	5.260	10.865
Placements de trésorerie		50/53		
Valeurs disponibles		54/58	**13.307**	**6.811**
Comptes de régularisation		490/1	**2.442**	**35**
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	**22.060**	**23.215**

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES		10/15	**13.123**	**10.420**
Apport		10/11	**6.200**	**6.200**
Disponible		110		
Indisponible		111	6.200	
Plus-values de réévaluation		12		
Réserves		13	**5.360**	**3.360**
Réserves indisponibles		130/1	1.860	1.860
Réserves statutairement indisponibles		1311	1.860	
Acquisition d'actions propres		1312		
Soutien financier		1313		
Autres		1319		1.860
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133	3.500	1.500
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	14	**1.563**	**860**
Subsides en capital		15		
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16		
Provisions pour risques et charges		160/5		
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges		164/5		
Impôts différés		168		

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	**8.937**	**12.795**
Dettes à plus d'un an		17		
Dettes financières		170/4		
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées		172/3		
Autres emprunts		174/0		
Dettes commerciales		175		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus		42/48	**8.937**	**12.795**
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	417	417
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	2.087	6.808
Fournisseurs		440/4	2.087	6.808
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	1.933	571
Impôts		450/3	1.933	571
Rémunérations et charges sociales		454/9		
Autres dettes		47/48	4.500	5.000
Comptes de régularisation		492/3		
TOTAL DU PASSIF		10/49	**22.060**	**23.215**

COMPTE DE RÉSULTATS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation				
Marge brute	(+)/(-)	9900	11.957	9.969
Dont: produits d'exploitation non récurrents		76A		
Chiffre d'affaires		70	43.890	44.996
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers		60/61	31.933	35.027
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-)	62		
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	0	368
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	635/8		
Autres charges d'exploitation		640/8	325	1.263
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)	649		
Charges d'exploitation non récurrentes		66A	347	307
Bénéfice (Perte) d'exploitation	(+)/(-)	9901	**11.285**	**8.031**
Produits financiers		75/76B		
Produits financiers récurrents		75		
Dont: subsides en capital et en intérêts		753		
Produits financiers non récurrents		76B		
Charges financières		65/66B	**110**	**109**
Charges financières récurrentes		65	110	109
Charges financières non récurrentes		66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+)/(-)	9903	**11.174**	**7.923**
Prélèvement sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat	(+)/(-)	67/77	**5.471**	**2.319**
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)	9904	**5.703**	**5.604**
Prélèvement sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	**5.703**	**5.604**

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	9906	**6.563**	**7.360**
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	(9905)	5.703	5.604
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P	860	1.756
Prélèvement sur les capitaux propres		791/2		
Affectation aux capitaux propres		691/2	**2.000**	**1.500**
à l'apport		691		
à la réserve légale		6920		
aux autres réserves		6921	2.000	1.500
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	(14)	**1.563**	**860**
Intervention des associés dans la perte		794		
Bénéfice à distribuer		694/7	**3.000**	**5.000**
Rémunération de l'apport		694		
Administrateurs ou gérants		695	3.000	5.000
Travailleurs		696		
Autres allocataires		697		

ANNEXE

ETAT DES IMMOBILISATIONS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8199P	**XXXXXXXXXX**	**25.964**
Mutations de l'exercice				
Acquisitions, y compris la production immobilisée		8169		
Cessions et désaffectations		8179	2.575	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8189	-16.845	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8199	**6.544**	
Plus-values au terme de l'exercice		8259P	**XXXXXXXXXX**	
Mutations de l'exercice				
Actées		8219		
Acquises de tiers		8229		
Annulées		8239		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8249		
Plus-values au terme de l'exercice		8259		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8329P	**XXXXXXXXXX**	**25.964**
Mutations de l'exercice				
Actés		8279	0	
Repris		8289		
Acquis de tiers		8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations		8309	2.575	
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8319	-16.845	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8329	**6.544**	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(22/27)	**0**	

N°	0809111048	M-app 6.5

RÈGLES D'ÉVALUATION

RÈGLES D'ÉVALUATION

I. Principes généraux

Les règles d'évaluation sont établies conformément aux dispositions du chapitre II de l'arrêté royal du 8 octobre 1976 relatif aux comptes annuels des entreprises.
En vue d'assurer l'image fidèle, il a été dérogé aux règles d'évaluation prévues dans cet arrêté dans les cas exceptionnels suivants :
Ces dérogations se justifient comme suit :
Ces dérogations influencent de la façon suivante le patrimoine, la situation financière et le résultat avant impôts de l'entreprise :
Les règles d'évaluation (n'ont pas) été modifiées dans leur énoncés ou leur application par rapport à l'exercice précédent ; dans l'affirmative, la modification concerne :
et influence (positivement)(négativement) le résultat de l'exercice avant impôts à concurrence de Eur.
Le compte de résultats (n'a pas) été influencé de façon importante par des produits ou des charges imputables à un exercice antérieur ; dans
l'affirmative, ces résultats concernent :
Les chiffres de l'exercice ne sont pas comparables à ceux de l'exercice précédent en raison du fait suivant :
(Pour que la comparaison soit possible, les chiffres de l'exercice précédent ont été redressés sur les points suivants) :
(Pour comparer les comptes des deux exercices, il faut tenir compte des éléments suivants) :
A défaut de critères objectifs, l'estimation des risques prévisibles, des pertes éventuelles et des dépréciations mentionnées ci-dessous, est
inévitablement aléatoire :
Autres informations requises pour que les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du
résultat de l'entreprise :

II. Règles particulières
Frais d'établissement :
Les frais d'établissements sont immédiatement pris en charge sauf les frais suivants qui sont portés à l'actif :
Frais de restructurations :
Au cours de l'exercice, des frais de restructuration (n'ont pas) été portés à l'actif ; dans l'affirmative, cette inscription à l'actif se
justifie comme suit :
Immobilisations incorporelles :
Le montant à l'actif des immobilisations incorporelles comprend Eur. de frais de recherche et de développement.
La durée d'amortissement de ces frais et du goodwill (n'est pas) supérieure à 5 ans ; dans l'affirmative, cette durée se justifie comme suit :
Immobilisations corporelles :
Des immobilisations corporelles (n'ont pas) été réévaluées durant l'exercice ; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit :
Amortissements actés pendant l'exercice :
Actifs,
à l'exclusion de ceux détenus en
location -financement Méthode
L(linéaire)
D(dégressive)
A(autres) Base
NR (non réévaluée)
R(réévaluée) Taux en %
Principal
Min - max Taux en %
Frais accessoires
Min- Max
1. Frais d'établissement
2. Immobilisations incorporelles
3. Bâtiments industriels, administratifs ou commerciaux
4. Installations, machines et outillage L NR 20%-33.33%
5. Matériel roulant L NR 20%-20%
6. Matériel de bureau et mobilier L NR 20%-33.33%
7. Autres immobilisations corporelles
Actifs,
détenus en
location -financement Méthode
L(linéaire)
D(dégressive)
A(autres) Base
NR (non réévaluée)
R(réévaluée) Taux en %
Principal
Min - max Taux en %
Frais accessoires
Min- Max
3. Bâtiments industriels, administratifs ou commerciaux
4. Installations, machines et outillage
5. Matériel roulant
6. Matériel de bureau et mobilier
Excédent des amortissements accélérés pratiqués, déductibles fiscalement, par rapport aux amortissements économiquement justifiés :
- montant pour l'exercice : Eur.
- montant cumulé pour les immobilisations acquises à partir de l'exercice prenant cours après le 31 décembre 1983 : Eur.
Immobilisations financières :
Des participations (n'ont pas) été réévaluées durant l'exercice ; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit :
Stocks :
Les stocks sont évalués à leur valeur d'acquisition calculée selon la méthode (à mentionner) du prix moyen pondéré, Fifo, Lifo,
d'individualisation du prix de chaque élément, ou à la valeur de marché si elle est inférieure :
1. Approvisionnements :
2. En cours de fabrication - produits finis
3. Marchandises :
4. Immeubles destinés à la vente :
Fabrications :
- Le coût de revient des fabrications (inclut) (n'inclut pas) les frais indirects de production.
- Le coût de revient des fabrications à plus d'un an (inclut) (n'inclut pas) des charges financières afférentes aux capitaux empruntés pour les financer.
En fin d'exercice, la valeur de marché du total des stocks dépasse d'environ % leur valeur comptable. (Ce renseignement ne doit
être mentionné que si l'écart est important).
Commandes en cours d'exécution :

Les commandes en cours sont évaluées (au coût de revient) (au coût de revient majoré d'une quotité du résultat selon l'avancement des travaux)
Dettes :
Le passif (ne comporte pas de) dettes à long terme, non productive d'intérêts ou assorties d'un taux d'intérêt anormalement faible : dans
l'affirmative, ces dettes (font) (ne font pas) l'objet d'un escompte porté à l'actif.
Devises :
Les avoirs, dettes et engagements libellés en devises sont convertis en EUR sur les bases suivantes :
Les écarts de conversion des devises sont traités comme suit dans les comptes annuels :
Conventions de location financement :
Pour les droits d'usage résultant de conventions de location - financement qui n'ont pas été portés à l'actif (article 46 bis, § 3 de l'arrêté
royal du 8 octobre 1976), les redevances et loyers relatifs aux locations – financements de biens immobiliers et afférents à l'exercice se sont élevés à : EUR.